

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 028-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.134

Déposée le: 02.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Striffeler-Mürset (Münsingen, PS) (porte-parole)
Junker Burkhard (Lyss, PS)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.03.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



L'affaire Spitex Berne et ses répercussions

D'après les médias, Spitex Berne semble être dans une mauvaise passe. Ces événements nuisent à l'ensemble du réseau d'aide et de soins à domicile (ASAD). Le canton, qui doit assumer son devoir de surveillance, est prié de clarifier les questions posées dans ce cadre et d'y apporter une réponse.

Il n'est pas acceptable que l'ensemble du secteur de l'ASAD soit mis au pilori et que le travail qu'il réalise depuis des années soit remis en cause parce qu'une des organisations qui en fait partie a été épinglée pour faute grave. Il est urgent de passer au crible l'organisation concernée et de tirer les conséquences qui s'imposent pour permettre au personnel soignant de poursuivre son travail dans l'intérêt de la patientèle.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. D'après les médias, la présidente du conseil d'administration était elle-même chargée de décider du montant de ses traitements (salaire, bonus, prestations accessoires) et de ses conditions contractuelles. A combien s'élevait la compensation moyenne totale ? Comment est-il même possible de cumuler de telles fonctions ?

2. La presse fait état de privilèges matériels pour l'encadrement et le management que Daniel Piccolruaz a voulu abroger. De quels avantages s'agissait-il ? Quelles fonctions en ont bénéficié ? Sur la base de quels critères était-il possible de bénéficier de ces avantages ?
3. Jusqu'ici, la présidente du conseil d'administration Rahel Gmür était la seule à s'exposer et à parler au nom du conseil d'administration de Spitex Berne. Elle s'est retirée depuis. Qui sont les autres membres du CA ? Quel est leur rôle dans la situation actuelle ? Quels membres du CA ont appuyé les pratiques de l'ancienne présidente ? Quelles qualifications ont-ils pour diriger une organisation d'aide et de soins à domicile ? Comment ont-ils été élus et à combien s'élève leur indemnité ? Quelle est leur part de responsabilité personnelle dans cette situation ?
4. Quel est le profil de qualification des cadres dont les attributions dépassent la direction d'équipe ? Sont-ils en mesure de maîtriser la crise que traverse actuellement le domaine des soins et de regagner la confiance du personnel et de la patientèle ?
5. Spitex Berne a assisté à un défilé de personnes dirigeantes (PDG, responsable financier, DRH et autres fonctions clés) au cours de ces cinq dernières années. Seule Rahel Gmür est restée en place. On sait que la directrice actuelle travaille par intérim. Est-elle employée ou travaille-t-elle dans le cadre de mandats à durée déterminée ? D'autres positions clés sont-elles occupées de façon stable ? La solution actuelle apaise-t-elle la situation et contribue-t-elle à une gestion durable ?
6. Les nombreux changements qui ont secoué la direction au cours de ces dernières années n'ont certainement pas favorisé l'instauration d'une culture d'entreprise durable. Le CA n'a pas réussi à garantir une continuité. Ce qu'il se passe et cette façon de procéder nuisent considérablement à l'image du secteur de l'ASAD. Il faut prendre des mesures pour restaurer la confiance dans Spitex Berne. Le dommage peut assurément se chiffrer. Que fait la SAP pour garantir que le contribuable n'en fera pas les frais ?

Motivation de l'urgence : la situation actuelle doit être tirée au clair dans les meilleurs délais pour restaurer la confiance en Spitex Berne.

Destinataire

- Grand Conseil